

INFORMER + INSPIRER

L'ACTION

D'AUTRAY



Godin Blouin
AUDIOPROTHÉSISTES

Vous avez des doutes concernant votre audition ou celle d'un proche ?

PRENEZ RENDEZ-VOUS AVEC MOI À LAVALTRIE POUR UN DÉPISTAGE AUDITIF SANS FRAIS*.

Daphné Godin Blouin
audioprothésiste

49 Chemin de Lavaltrie, Lavaltrie
(dans la clinique médicale)

450 657-1000

*Jusqu'au 28 août 2026

>1306941

DOSSIER SPÉCIAL
Logement

UN TERRITOIRE EN CROISSANCE, DES BESOINS EN ÉVOLUTION

À lire en pages 3 à 6

MÉDIALO

24 juin 2026 • Volume 105 N° 06 • GRATUIT



**REDÉCOUVREZ
LA JOIE D'ENTENDRE
CHAQUE SON**

 **DÉPISTAGE AUDITIF
SANS FRAIS**

*Jusqu'au
30 septembre 2026*

 **Centres
Maslah**
AUDIOPROTHÉSISTES

**CENTRESMASLIAH
.COM**

**SAINT-CHARLES-BORROMÉE
450 759-8708**

**NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES
450 759-9939**

**SOREL-TRACY
450 742-8219**

>1319374

Vingt morts sur les routes lanaudoises en 2025

La Société de l'assurance automobile du Québec vient de dévoiler le bilan routier 2025 pour la région de Lanaudière. Malgré une baisse de 33,8% par rapport à la moyenne recensée entre 2020 et 2024, 20 personnes sont décédées sur les routes de la région. Parmi les autres faits saillants régionaux, 83 personnes ont été blessées gravement, 1784 blessées légèrement et 1887 personnes accidentées. Quant au bilan national, on note 371 personnes décédées, soit 8 de moins qu'en 2024. Globalement, le taux de décès liés à des collisions survenues sur la route par 100 000 habitants est de 4,1 en 2025, ce qui constitue une légère diminution par rapport à l'année précédente (4,2). Le Québec se classe généralement au deuxième rang au pays, après l'Ontario.



Photo Adobe Stock

Le député Yves Perron fait le point sur la session parlementaire

Le député de Berthier-Maskinongé, Yves Perron, dresse le bilan de la session parlementaire printanière à Ottawa. Il souligne que celle-ci a été marquée à la fois par des gains concrets pour les Québécois, mais surtout par des reculs préoccupants du gouvernement libéral en matière de démocratie, de culture et de protection de la santé publique et de l'environnement. La position d'Ottawa sur les redevances imposées aux géants du Web, qui prive le milieu culturel et des médias québécois de sommes d'argent importantes, fait partie des éléments dénoncés par le député ainsi que les dispositions du projet de loi C-30 qui concernent l'encadrement des pesticides.



Photo gracieuseté

Dossier web



Photo AdobeStock

**L'ÉTÉ DANS
VOTRE ASSIETTE**

Découvrez notre
dossier spécial
en ligne seulement



Photo Médialia - Alex Proteau

Plus d'un demi-million de dollars récolté lors du Relais pour la vie Rive-Nord

Le 18^e Relais pour la vie Rive-Nord est demeuré fidèle à sa réputation, le samedi 6 juin dernier, en offrant de nombreux moments marqués d'émotions aux marcheurs présents pour l'occasion. L'événement a mobilisé près de 750 personnes, 91 équipes et 62 ambassadeurs. Au total, un montant de 543 474,46 \$ a été récolté pour la Société canadienne du cancer.



Photo Médialia - Archives

Un concours de photos pour célébrer l'eau et le territoire

L'Organisme de bassins versants L'Assomption lance la deuxième édition de son concours de photos. Ouvert à l'ensemble de la population du territoire, le concours invite les citoyens à poser un regard attentif, positif et créatif sur l'eau et les milieux qui façonnent leur quotidien. Pour informations: obvllassomption.ca.



Photo Médialia - Archives

Experiencia: une 10^e édition anniversaire à ne pas manquer

La Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière annonce la tenue de la dixième soirée-bénéfice Experiencia, un événement devenu incontournable dans la région. Cette édition anniversaire se déroulera le 8 octobre prochain, dès 18 h. Cette année, la fondation révèle qu'elle réservera aux participants une expérience encore plus immersive et marquante. Pour informations: www.experiencia.ca.



La région Lanaudaise se densifie à vue d'œil. Selon les projections de l'Institut de la statistique du Québec, sa population augmentera de 3,8% d'ici 2029, l'une des plus fortes croissances prévues dans la province. Cet afflux de nouveaux résidents transforme le quotidien de tous. Comme dans bien des régions, l'accès au logement se complique et les infrastructures peinent à suivre le rythme. Dans ce dossier spécial, votre journal local fait le tour de la question. Bonne lecture!

Abordabilité: un terme «utilisé à toutes les sauces»?

Alors que des municipalités affichent des taux d'inoccupation de logements incroyablement bas, des projets de construction fusent de partout dans le but de répondre à la crise, en promettant des loyers abordables. Ce mot semble avoir gagné en popularité depuis certaines années, mais est-il vraiment adéquat? Noémi Turbide, organisatrice communautaire en cogestion pour Action-Logement Lanaudière, explique de quelle façon est déterminée l'«abordabilité» des appartements et les nuances à apporter à ce terme.

Jason Joly | jjoly@medialo.ca

«Pour nous, le mot «abordable» est utilisé à toutes les sauces, mais il ne l'est pas réellement pour la plupart des gens», estime la représentante de l'organisme. Alors que cette appellation est souvent mentionnée par les promoteurs de logements neufs, elle soutient que les prix des loyers respectent rarement le terme utilisé. «Je rappelle la définition d'abordable qui veut dire modéré, pas trop cher et raisonnable.»

Il y a plusieurs années, le Programme d'habitation abordable Québec a été mis en place. Il permet d'appuyer financièrement des projets de logements locatifs abordables destinés à des ménages à revenu faible. Toutefois, pour que les logis soient considérés comme abordables, des loyers maximaux doivent être respectés. Les montants fixés lors des cinq premières années d'exploitation du projet doivent être égaux ou inférieurs aux loyers maximaux établis par la Société d'habitation du Québec. À titre d'exemples, pour les baux signés à partir du 1er août 2025, un 4 ½ à Joliette ou à Berthierville peut coûter jusqu'à 1 053 \$ par mois. Pour un logement de même superficie à Repentigny et à Terrebonne, le montant maximal est de 1 099 \$.

C'est donc sur ces chiffres que se fient les promoteurs pour qualifier leurs loyers d'abordables, mais Noémi Turbide répond que la mesure ne reflète pas la réalité: «Ils sont basés non pas sur la capacité de payer des locataires, mais sur une moyenne des prix des loyers dans une région, une MRC ou une municipalité précise.» Une hausse du taux d'inoccupation est observée à certains endroits, mais la disponibilité de logis à faible coût est minime, affichant un taux de 0,2 % à Joliette.

Miser sur le logement social

Pour mieux répondre aux besoins des locataires, Noémi Turbide et l'organisme qu'elle représente recommandent d'investir davantage dans le logement social, qui est souvent confondu avec le logement abordable.



Cette première catégorie inclut les HLM, les coopératives d'habitation et les OBNL en habitation. Au sein de ceux-ci, les loyers des locataires ne représentent que 25 % de leurs revenus. «Ces types de logis sont à la hauteur des portefeuilles des gens, de leur capacité financière», indique l'organisatrice communautaire en cogestion.

aux appartements qui resteraient vides après un certain temps, l'implantation d'un registre des loyers ainsi que de faire du logement un droit pour tous.

Crédit photo de couverture:
Photo Médialo – Jason Joly

L'abordabilité des maisons unifamiliales aussi en déclin

Le marché locatif n'est pas le seul à connaître une crise de l'abordabilité. Une étude de l'Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec, publiée en novembre 2025, démontre que les prix des maisons unifamiliales ont doublé dans la majorité des régions depuis 2015. Quant aux revenus des ménages, ils peinent à suivre cette croissance. Lanaudière est fortement touchée par cette hausse. Voici donc quelques faits saillants rapportés par l'analyse:

- Le prix médian des maisons unifamiliales est de 500 000 \$ dans la région, alors qu'il était d'un peu plus de 200 000 \$ en 2015.
- La mise de fonds minimale nécessaire est d'environ 25 000 \$ en 2025 comparativement à 10 500 \$ il y a 10 ans.
- Il faut généralement cinq ans dans Lanaudière pour accumuler une mise de fonds alors que ce temps était de deux ans et demi en 2015.
- Une hypothèque coûte entre 2 000 \$ et 2 500 \$ mensuellement dans la région (avec une mise de fonds de 10% et un amortissement sur 25 ans).

Le programme de supplément au loyer gagne aussi en popularité. Les propriétaires de logements privés accueillent des locataires en leur donnant accès à un appartement dont le prix équivaut aussi à 25 % de leurs revenus. L'office municipal du secteur concerné et la Société d'habitation du Québec s'entendent ensuite pour couvrir le reste du montant à payer. Mme Turbide rappelle toutefois que ce genre d'accords ne dure que pour un temps limité: «Il n'y a rien de pérenne puisque les contrats ne sont que de trois à cinq ans et les propriétaires peuvent se retirer après ce délai.»

En plus d'encourager le logement social, l'organisme Lanaudois propose plusieurs actions afin d'améliorer la situation. Parmi celles-ci figurent l'imposition de pénalités

Chapelle des Cuthbert

Les Jeudis 5@7 du Cénacle

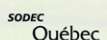
De la musique de tous les styles... pour tous les goûts

Tous les jeudis de juillet et août 2026

17h pique-nique 18h spectacle

Déplacé à l'église de l'Île Dupas en cas de pluie
Apportez votre pique-nique ou commandez votre boîte à lunch
auprès de notre partenaire

L'Atelier Raffinée livraison gratuite





2 juillet
Chant d'Elles
Musique traditionnelle



9 juillet
Marie Saintonge
Musique du monde

Village VITAL, toujours à la recherche du milieu idéal

Les membres de Cohabitat Village VITAL se retrouvent dans un véritable parcours du combattant afin d'implanter le milieu de vie pour personnes âgées de 55 ans et plus dont ils rêvent depuis trois ans maintenant. Des discussions avec de nombreuses municipalités ont eu lieu, mais la porte-parole du projet, Louise Larivière, se désole d'affronter autant d'embûches pour convaincre le monde municipal des bienfaits du cohabitat.

Jason Joly | jjoly@medialo.ca

En 2023, les concepteurs de l'initiative ont manifesté leur désir de mettre en place ce petit village, réunissant un minimum de 24 unités de logement, destiné à des personnes plus âgées. Le projet a été réfléchi comme étant un cohabitat, prônant la mise en commun d'espaces ainsi qu'un esprit de partage et d'entraide. Selon les constats de M^{me} Larivière, qui est la présidente du conseil d'administration du projet, la population lanaudoise est charmée par cette idée et est impatiente d'en voir l'aboutissement: «Nous sommes prêts à ouvrir parce que des gens nous appellent deux ou trois fois par semaine. Ça montre qu'il y a un besoin.»

«En milieu rural, les gens sont devenus frileux à toute nouveauté!»

- Louise Larivière

Le temps était donc venu de trouver l'emplacement idéal pour y aménager le village. L'équipe du projet s'est déplacée à travers la région pour faire valoir son concept, rencontrant les MRC de Montcalm, de Joliette et de Matawinie. Cependant, la recherche d'un terrain adéquat et l'élaboration d'une entente se sont avérées plus ardues. «Il n'y a pas de problème avec les MRC. L'accueil est bon», assure M^{me} Larivière, avant d'ajouter que les discussions avec les municipalités sont plus difficiles. «Je ne blâme personne. Elles n'ont pas toutes les budgets pour engager un urbaniste à temps plein.»

Des discussions ont eu lieu avec quelques propriétaires de terrains, mais celles-ci sont tombées à l'eau. Puis, une lueur a ravivé les espoirs des instigateurs du Village VITAL: ils ont trouvé le site parfait. Ils n'étaient toutefois pas au bout de leurs peines pour en faire leur propriété.

Un règlement perturbateur

Près du lac Vert, à Saint-Jean-de-Matha, l'équipe du cohabitat a fait la découverte du terrain idéal. Les négociations allaient bon train, mais une liste de règlements en lien avec le schéma d'aménagement lui a été présentée et est venue chambouler une entente potentielle. «Le règlement qu'on me citait était que pour chaque unité



Louise Larivière, présidente du conseil d'administration de Cohabitat Village VITAL.

d'habitation, cela prenait 4000 mètres carrés autour», relate Louise Larivière. Selon ses calculs, pour respecter cette norme, l'organisation devait prendre possession d'un espace de plus d'un million de pieds carrés, alors que celui trouvé en avait 800 000.

Pour la présidente du conseil d'administration, cette obligation était incompréhensible et risquait de nuire au projet puisqu'il importait de réduire le nombre de logements. Bien que l'initiative puisse s'adapter aux règlements, le nombre d'unités ne peut être modifié sans impacter la rentabilité du projet. Ce dernier propose un minimum de 24 logements, mais vise la construction de 36. Autrement, les organisateurs seraient dans l'obligation d'augmenter les loyers.

Voyant que la Municipalité tenait mordicus à ce règlement, M^{me} Larivière a demandé l'avis de la MRC sur une possibilité d'un accord vis-à-vis de cette norme. «On m'a dit qu'il y a des directives à suivre dans les schémas d'aménagement, mais que ce n'est pas vrai que nous ne pouvions pas discuter d'un amendement. Par contre, la demande

doit venir de la municipalité. Alors, nous en comprenons que c'est elle qui ne veut pas de Village VITAL», remarque la présidente.

Elle ne compte toutefois pas abandonner sa cause et prévoit continuer sa croisade dans d'autres villes pour trouver le milieu de vie parfait. «Les municipalités ne peuvent pas empêcher l'établissement d'un concept qui a fait ses preuves dans le monde.» Louise Larivière invite d'ailleurs

les propriétaires de terrain qui ont envie de collaborer à la contacter.

L'équipe de Village VITAL se prépare prochainement pour un voyage à travers les MRC lanaudoises. Elle souhaite partir à la rencontre de personnes intéressées à créer leur propre cohabitat. Le but ultime est de voir d'autres initiatives s'implanter, en prenant en compte les besoins propres à chaque territoire.

Des exemples à suivre

Alors que certaines régions ont accueilli favorablement des projets de cohabitat, M^{me} Larivière est déçue que Lanaudière, tout comme le Québec à grande échelle, ne suive pas la parade. Elle considère que la province devrait prendre exemple sur le reste du Canada. La présidente a pu vivre l'expérience de la cohabitation à Vancouver. Elle révèle avoir été éblouie par le sens de la communauté qui s'y dégageait: «Je pensais qu'au Québec, nous nous appuyons mutuellement, mais vraiment pas!» Louise Larivière estime que la province et la région bénéficieraient d'imiter la Colombie-Britannique en consacrant les ressources et le temps nécessaires à l'élaboration de ce type d'initiatives.

Cinq questions que les locataires se posent

Les démarches qui entourent la recherche d'un logement peuvent être fastidieuses et stressantes. C'est pour cette raison qu'Éducaloi propose un «Petit guide du logement: mieux vivre ensemble» qui offre un tour d'horizon de ce qu'il importe de savoir. Qu'en est-il réellement de ces cinq questions que les locataires se posent régulièrement?

Élise Brouillette | ebrouillette@medialo.ca

1 - Y a-t-il un taux fixe pour l'augmentation des loyers?

Éducaloi informe que contrairement à la croyance populaire, il n'existe pas de taux fixe pour l'augmentation des loyers et que plusieurs facteurs peuvent la faire varier d'un logement à l'autre.

Chaque année, le Tribunal administratif du logement (TAL) annonce un pourcentage de base pour l'augmentation du loyer, qui équivaut à une moyenne de l'Indice des prix à la consommation sur trois ans. Toutefois, certaines dépenses supplémentaires pourraient justifier une augmentation plus élevée que le pourcentage de base, dont les hausses des taxes ou de primes d'assurance ainsi que les dépenses liées aux travaux majeurs. Soulignons que le site du TAL fournit un outil de calcul qui permet d'évaluer la hausse raisonnable pour chaque loyer. Cet outil, dont l'utilisation est facultative, peut faciliter les négociations entre les propriétaires et les locataires.

2 - Est-ce qu'un propriétaire peut reprendre un logement?

Éducaloi souligne que normalement, le locataire a le droit de demeurer dans son logement aussi longtemps qu'il le souhaite: c'est ce que l'on appelle le droit au maintien dans les lieux. La reprise du logement est cependant une exception.

La reprise du logement donne le droit au propriétaire de récupérer un logement s'il veut l'habiter lui-même; loger ses enfants ou ses parents; loger tout autre parent ou des membres de sa famille par alliance dont il est le principal soutien, par exemple sa belle-mère ou son gendre; loger son ex-conjoint marié ou uni-civilement dont il est séparé ou divorcé, mais pour lequel il demeure le principal soutien.

Le propriétaire ne peut pas reprendre le logement pour d'autres raisons, sauf s'il s'entend avec le locataire pour mettre fin à son bail.

3 - Est-ce qu'un propriétaire peut évincer un locataire pour rénovation?

Éducaloi explique que l'éviction est également l'une des exceptions au droit du locataire de demeurer dans son logement aussi longtemps qu'il le souhaite.

L'éviction est le droit du propriétaire de forcer le locataire à quitter son logement pour réaliser l'un des projets suivants:



Photo Adobe Stock

démolir le logement (par exemple pour construire des unités de condo) ou changer l'usage d'un logement d'une résidence privée pour personnes âgées, pourvu que la cessation des activités ait été autorisée par la loi.

Peu importe la date à laquelle le propriétaire envoie l'avis, l'éviction doit se faire pour réaliser un projet précis. Un propriétaire ne peut donc pas évincer un locataire seulement pour rénover un logement, ce que l'on appelle souvent une «réno-évacuation» ou «réno-évacuation».

Des règles particulières s'appliquent à l'éviction des personnes âgées. À part dans les cas de démolition, un propriétaire ne peut pas évincer une ou un locataire, son conjoint ou sa conjointe dans les cas suivants: lorsque ces personnes ont 65 ans ou plus; lorsque ces personnes habitent le logement depuis 10 ans ou plus; lorsque leur revenu est inférieur ou égal à 125% du revenu maximal qui le rend admissible à un logement à loyer modique.

4 - Est-ce que le propriétaire peut refuser mon animal?

Le Code civil du Québec ne se prononce pas sur la présence d'animaux en appartement. Ce sont le bail et les règlements internes de l'immeuble qui renseignent sur le droit ou l'interdiction d'avoir un animal (ou plusieurs) dans le logement.

Le propriétaire peut choisir d'indiquer dans le bail ou dans les règlements internes de l'immeuble qu'il refuse tout animal ou certains animaux seulement.

Si les documents n'interdisent pas clairement les animaux, le locataire peut, en principe, avoir un animal dans son logement. Si le bail ou les règlements n'interdisent pas spécifiquement l'animal que le locataire désire avoir, le locateur ne peut pas, en principe, interdire de loger l'animal de compagnie. Exemple: il y a une clause au bail qui interdit aux locataires de posséder

un chien mais rien quant à un chat. Il est en principe possible de conclure au droit d'avoir un chat.

Advenant une clause interdisant les animaux, le locataire peut toujours s'adresser au TAL. Toutefois, Éducaloi précise que, de façon générale, les clauses de bail interdisant les animaux ne sont pas considérées comme abusives. Il y a des cas très particuliers où posséder un animal est nécessaire

au locataire pour l'aider à surmonter un handicap. C'est une exception qui a priorité sur le bail puisqu'elle découle de la Charte des droits et libertés de la personne. Il s'agit là d'un accommodement que le propriétaire sera tenu d'accepter s'il ne lui cause pas une contrainte excessive. De plus, dans certains cas, le Tribunal administratif du logement a accepté que le locataire garde son animal en raison de ses vertus zoothérapeutiques.

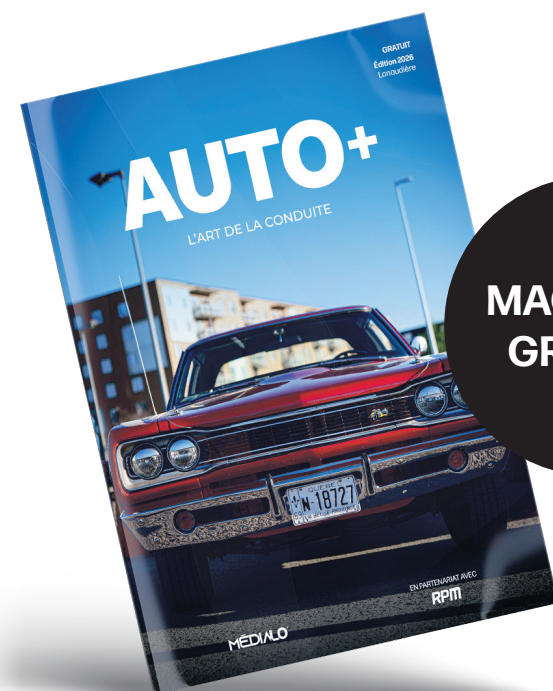
5 - Un propriétaire peut-il refuser de louer à une famille nombreuse?

Un propriétaire ne peut pas refuser la location d'un logement pour le seul motif qu'une personne a un ou plusieurs enfants, à moins que son refus ne soit justifié par les dimensions du logement. Ce motif de discrimination est interdit par le Code civil du Québec. Si une telle discrimination se produit, un recours est possible devant le Tribunal administratif du logement.

Source Éducaloi <https://educaloi.qc.ca/>

UN NOUVEAU MAGAZINE DÉDIÉ À L'AUTOMOBILE

Retrouvez-le dès maintenant dans les points de dépôt



MAGAZINE GRATUIT

MÉDIALO En partenariat avec **RPM**

>1322078

Le rêve de devenir propriétaire s'éloigne pour plusieurs jeunes de Lanaudière

Devenir propriétaire demeure un objectif pour plusieurs jeunes adultes de Lanaudière, mais l'accès à une première maison semble de plus en plus difficile. Entre la hausse du prix des habitations et du coût de la vie, plusieurs estiment que le rêve de la propriété est moins accessible qu'il ne l'était pour les générations précédentes.

Émile Beauséjour | infolanaudiere@medialo.ca

Un vox pop réalisé à Joliette auprès de personnes de la région révèle d'ailleurs un constat largement partagé : acheter une première maison est encore possible, mais les obstacles sont nombreux.

«C'est beaucoup plus difficile qu'avant. Il faut souvent acheter en couple parce qu'avec un seul revenu, les prix sont trop élevés», affirme Mathieu, 27 ans, de Joliette. Un avis qui rejoint celui de plusieurs répondants. Comme pour Sarah, 26 ans, de Notre-Dame-des-Prairies, la situation est encore plus préoccupante. «Même avec un emploi à temps plein, les maisons coûtent tellement cher que ça semble hors de prix», soutient-elle.

Ces impressions s'inscrivent dans une réalité observée à l'échelle provinciale.



Photo Adobe Stock

Selon l'Observatoire du développement économique du Québec, le prix médian d'une maison unifamiliale au Québec se situait autour de 485 000 \$ au premier trimestre de 2025, une hausse d'environ 10 % par rapport à l'année précédente. Dans Lanaudière, la progression des prix suit également cette tendance qui ne fait que monter.

Cette réalité n'échappe pas aux générations plus âgées. Rencontré au centre-ville de Joliette, un homme de 63 ans estime que les jeunes font face à un marché beaucoup

plus difficile que celui qu'il a connu. Selon lui, les prix des maisons ont augmenté à un rythme qui dépasse largement celui des salaires, ce qui rend l'accès à la propriété plus complexe pour les premiers acheteurs d'aujourd'hui.

Au-delà du coût, plusieurs jeunes soulignent les difficultés liées à l'épargne. Pour certains, accumuler assez pour une mise de fonds représente un défi majeur. «Réussir à économiser plusieurs dizaines de milliers de dollars, c'est vraiment le plus gros défi», explique Mathieu.

D'autres pointent plutôt du doigt l'ensemble des dépenses du quotidien. «Quand tu paies déjà le loyer, l'épicerie et l'essence, il reste peu d'argent pour épargner», fait remarquer Émilie, 32 ans, de Rawdon. Selon elle, accéder à la propriété demande aujourd'hui beaucoup plus de planification qu'à l'époque de ses parents.

Certains demeurent néanmoins optimistes. Alexandre, rencontré près des Galeries Joliette, croit qu'il est encore possible d'acheter une maison à condition d'accepter certains compromis. «Souvent, il faut acheter plus loin ou choisir une maison plus petite que ce qu'on souhaitait», dit-il.

Si les réalités diffèrent d'une personne à l'autre, les témoignages recueillis à Joliette démontrent bien que l'accès à une première propriété demeure une préoccupation réelle pour plusieurs jeunes adultes partout au Québec.

Pour beaucoup, devenir propriétaire reste un objectif important pour s'épanouir dans leur vie, mais il s'agit maintenant d'un but qui semble demander davantage de temps, d'épargne et de compromis que pour les générations précédentes.

Espace détente

MOTS CACHÉS

Z	I	N	G	U	E	U	R	R	E	F	E	R	O	C	I	T	E
P	E	R	S	U	E	D	E	I	E	E	N	S	A	N	U	K	X
R	U	E	V	U	T	E	T	M	C	T	N	A	P	E	R	E	H
D	R	A	V	U	B	I	N	B	A	A	I	A	N	Y	T	P	E
S	O	T	L	A	P	I	G	O	R	C	B	G	H	T	G	O	R
C	U	E	R	C	P	G	E	U	O	N	O	O	R	T	I	I	E
U	V	L	A	P	O	M	L	L	S	O	G	N	T	U	E	S	D
R	E	F	O	U	O	O	A	E	E	H	U	A	D	I	G	O	E
T	R	N	R	T	C	O	T	T	L	C	I	R	M	E	N	N	R
E	N	M	T	A	O	C	I	T	E	O	D	A	I	A	L	E	I
E	E	E	J	P	N	I	N	E	T	C	E	Y	A	M	N	T	R
R	U	R	R	A	E	D	E	S	E	R	T	I	O	N	E	A	A
R	P	E	I	N	Q	C	E	H	C	E	B	A	C	S	E	R	P
B	I	C	D	O	A	U	H	N	O	I	T	A	M	I	T	N	I
R	C	N	R	R	F	N	E	U	D	E	C	U	T	I	A	R	E
O	O	A	E	U	R	I	A	L	E	M	S	I	L	A	Y	O	L
I	L	I	V	J	O	C	L	S	I	T	A	L	O	O	C	L	A
E	O	F	N	O	I	R	O	M	A	N	N	O	Z	I	R	O	H

A afro
alcoolat
altos
asana
B boulette
broie
buvard
C cabotiner
cafre
cochon
cône
D déçu
delta
désertion
dico
E émotteur
escabèche
éthane
étuveur
exhérerder
F férocité
fiancer
film
flet
G gélatine
gourmer
guide
gypse
H horizon

I ingurgiter
intimation
J jaco
jaquelin
juron
K kuna
L loyalisme
M maçon
maye
morion
N nanti
nipponne
P panama
pêchu
père
pers
picolo
pitié
poison
R revu
rimer
roselet
S suède
T tiare
truc
V verdir
Z zingueur

SUDOKU

		6			4		5	9
			6					
4			9					7
	8				7		1	
		9		5			2	4
		3		6		7	9	
		7	8					
		1						5
		4		3	2	8		

Solutions

1	7	8	2	3	5	4	6	9
5	3	6	9	7	4	1	2	8
9	6	4	2	6	1	8	5	3
8	6	7	1	9	2	3	4	5
4	2	9	8	5	3	6	7	1
3	1	5	7	6	4	2	8	9
7	9	1	5	2	6	8	3	4
2	8	4	3	7	9	5	6	1
6	5	3	4	8	1	6	7	2

MOT CACHÉ DE 4 LETTRES:
TRAC

On recrute!

Livreur-
marchandiseur

Horaire sur 4 jours
8 congés fériés
5 journées de maladie
Et bien plus!

Fais partie de notre équipe

Envois-nous ton cv:
cv@medialo.ca

MÉDIALO

Ou postule ici



Pour vendre, louer ou acheter

🗨️ **Annonces classées** 514 394-7156, poste 2222
annoncesclassées@medialo.ca

205 Logement / app. à louer SAINT-GABRIEL, 11/2, 21/2, 31/2, 41/2, libre et juillet, 700\$-950\$. 450-559-7163	413 Massages ESPACEEST MASSAGES, SPAS PERSONNEL FÉMININ. 577-A NOTRE-DAME REPENTIGNY 450-932-7990	442 Construction, rénovation, réparation Homme à tout faire, je répare, peinture toutes vos maison, chalet, garage, toit de cabanon, etc. 450-541-0123	474 Terrassement, paysagiste Abattage, élagage, haubannage, souche travaux avec nacelle araignée 35 ans d'expérience Daniel 514-947-2797
245 Chambre et pension Chambre à louer, salle de bain dans la chambre, à partir de 600\$/mois. 438-833-8064	442 Construction, rénovation, réparation PEINTRE d'expérience, très minutieuse, travail garanti, service gratuit Lyne 514-826-4765	Toiture Lamontagne, plus de 45 ans d'expérience, rénovation de toiture résidentielle et commerciale. 514 298-4221. Contactez- moi par texto ou par courriel: toiturelamontagne@hotmail.com	

Découvre des
emplois
disponibles
dans ta région.

C'EST GRATUIT!

Lesjobsins.ca

LES jobsins
lesjobsins.ca

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE (ART. 795 C.c.Q.)

PRENEZ AVIS de la clôture de l'inventaire des biens de la succession d'André Désilets, en son vivant domicilié au 22, rue Louis-Noël, Lavaltrie, Québec, J5T 3E7, décédé le 19 décembre 2025, lequel inventaire peut être consulté par les intéressés en communiquant avec la liquidatrice au lindadesilets@videotron.ca.

Donné ce 19 juin 2026
Par Linda Désilets, liquidatrice

>1322171



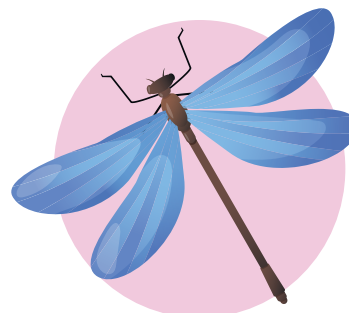
SAVIEZ-VOUS QUE ?



Les tortues marines reviennent pondre exactement sur la plage où elles sont nées, parfois des décennies plus tard, guidées par le champ magnétique terrestre. Une mémoire géomagnétique d'une précision remarquable.



Les chats n'ont pas de papilles gustatives pour le sucré. Leur système gustatif s'est adapté à une alimentation strictement carnivore. Inutile de leur offrir une cuillerée de Nutella.



Les libellules capturent jusqu'à 95 % des insectes qu'elles poursuivent. Leur cerveau calcule la trajectoire de la proie à l'avance et positionne le corps en interception. Aucun chasseur connu ne s'en approche.



Les flamants roses naissent gris pâle. Leur couleur vient des caroténoïdes contenus dans les crevettes et algues de leur régime. Sans ce régime, ils resteraient ternes. Un flamant en diète devient aussi fade qu'un pigeon mouillé.

L'ACTION
D'AUTRAY

216, rue Beaudry Nord, bureau 101
Joliette, Québec, J6E 6A6
1 888 767-7156
www.lactiondautray.com

Rédactrice en chef : Élise Brouillette
Journalistes : Mélissa Blouin et Jason Joly
Directrice des ventes Médialo : Audrey Darcy
Éditeur : André Juteau

Conseillères en solutions média :
Nathalie Jobin et Christine Thibault
Adjointe aux ventes : Nathalie Frigon
Directrice web : Sabrina Giguère
Directeur de l'information : Alex Proteau
Directeur de production : Cédric Juguet

Publié par Médialo inc.
Président : Frédéric Couture
Vice-Présidente : Véronique Gauthier
Impression : TC Transcontinental
Distribution : Médialo
ISSN : 2562-167X (Imprimé) - ISSN : 2562-1688 (En ligne)
Plus de 40 points de dépôt



MÉDIALO

Nous remercions l'appui
financier du gouvernement
du Canada

Canada — Québec



Le Groupe Gaudreault Inc., important transporteur privé de personnes par autobus au Québec, est à la recherche de conducteurs / conductrices pour le transport scolaire :



CONDUCTEURS | CONDUCTRICES

POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE AFIN DE DESSERVIR LA RÉGION DU GRAND JOLIETTE 30 HEURES GARANTIES

EXIGENCES DU POSTE :

- Permis de classe 2 OU possibilité de formation rémunérée pour obtention du permis de classe 2
- Dossier de conduite adéquat
- Conduite prudente et préventive
- Sens des responsabilités et capacité de gérer le stress
- Courtoisie, respect et patience
- Facilité à s'orienter à partir de consignes

Si ce poste vous intéresse, vous pouvez vous procurer un formulaire d'offre d'emploi au siège social du Groupe Gaudreault situé au 540 rue Visitation, St-Charles Borromée ou faire parvenir votre curriculum-vitae à :

Le Groupe Gaudreault Inc.
540, rue de la Visitation
St-Charles-Borromée (Qc) J6E 4P3
Fax: 450 759-4495
frobillard@groupe-gaudreault.com